

Conditions générales

Article 1 : Objet

Ces conditions générales s'appliquent à toute formation délivrée par G.D.S. Cantal - 23 Bd de Canteloube - BP 20629- 15006 Aurillac CEDEX.

Article 2 : Modalités de la formation

Les actions de formation entrent dans le champ de l'article L.6313-1 du Code du Travail.

Les participants seront intégrés dans une promotion ne dépassant pas 30 stagiaires.

Le lieu, la durée et le contenu sont définis dans le programme détaillé.

Sauf mention spéciale, les formations durent 7H.

Les formations ne nécessitent aucun pré-requis, sauf mention spéciale pour certains stages.

Les moyens pédagogiques et techniques sont définis pour chaque formation dans le programme.

Le responsable de stage évalue les connaissances majeures acquises par le groupe tout au long de la formation.

Les titres et diplômes des intervenants sont inscrits sur le programme.

Article 3 : Prix et modalité de paiement

Les formations sont gratuites sauf mention contraire sur la fiche d'inscription. Le déjeuner reste à la charge du stagiaire.

Article 4 : Abandon de la formation

A compter de la date d'acceptation des conditions générales, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat à tout moment.

Article 5 : Assiduité et validation

La participation à l'intégralité de la formation est obligatoire. Une attestation de stage vous sera envoyée à l'issue de la formation.

La formation est potentiellement finançable par Vivea.



Formation

MAMMITES ET TARISSEMENT

ANTIBIOTIQUES ET PRÉVENTION

RENDEZ-VOUS :

Avec un vétérinaire praticien et
Florence PORET, vétérinaire conseil
au GDS

Responsable de stage : Florence PORET GDS 15

Quels traitements utiliser ?

Comment ? Dans quels cas ?

Notion d'antibiorésistance

Le plan Ecoantibio

APPRENDRE À ÉVITER LES MAMMITES

*Diminuer les risques d'apparition des
mammites*

MODALITES D'INSCRIPTION

Si vous souhaitez participer à cette formation, il vous suffit de retourner le bulletin d'inscription derrière (de préférence une semaine avant la date de la formation):

- par courrier : GDS 15 - 23 Bd de Canteloube - BP 20629 - 15006 AURI LLAC Cedex
- par fax : 04 71 63 33 30
- par mail : contact@gds15.org

Pour plus d'informations, contacter le GDS au 04 71 63 33 00.

Le GDS du Cantal et le GTV 15 organisent une formation GRATUITE pour tous les éleveurs bovins adhérents. Elle sera animée par un vétérinaire praticien et le GDS du Cantal.

Matinée : 9h - 12h30

INTERVENTION EN SALLE

Présentation d'une étude sur l'antibiorésistance réalisée en Auvergne sur des veaux malades.

Comment utiliser les antibiotiques lors de mammites ? Notion d'antibiotiques critiques.

Antibiotiques et tarissement

Comment diminuer le nombre de mammites ?

- La mamelle, son fonctionnement et ses défenses
 - Caractéristiques et épidémiologie des mammites
 - Facteurs favorisant et prévention des risques
 - Méthodes de dépistage et plans de lutte
- (À partir d'éléments théoriques)



12h30 : repas à la charge des participants

Après-Midi : 13h30 - 17h

ETUDE D'UN CAS CONCRET EN ÉLEVAGE

Mise en situation pour étudier les risques de l'élevage visité et les pratiques permettant d'éviter les mammites.

Échanges et réflexion autour de vos expériences.

Prévoir une paire de bottes propres

INTERVENANTS :

Un vétérinaire praticien du secteur
Florence PORET, vétérinaire conseil au GDS du Cantal



N° de cheptel : Nom / Raison Sociale :

Nom du (des) participant(s) :

Adresse :

Tel (portable si possible) :

Mail :

Souhaite participer à la formation « Mammites et tarissement » du

Souhaite déjeuner avec le groupe (à ma charge)

Date :

Signature :